



## **Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM)**

Rapport d'activités présenté lors de l'assemblée  
annuelle du 22 septembre 2021

## **I) MISE EN SITUATION**

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) a presque complètement interrompu ses activités en 2014, faute de financement. Au début de 2018, l'AJEFM a entrepris diverses démarches pour opérer sa relance en général et pour transférer le centre Infojustice MB sous son égide.

Tôt en 2019, une nouvelle équipe de juristes est entrée en poste pour assurer le bon fonctionnement de l'AJEFM. Elle est formée du directeur général, M<sup>e</sup> Guy Jourdain, et de deux agents-juristes, soit M. Kate Kabangu Mputu, licencié en droit de la République démocratique du Congo, et M<sup>e</sup> Tarik Daoudi, admis au Barreau du Manitoba en 2020. Depuis avril 2019, M<sup>me</sup> Aarti Sanat occupe le poste d'adjointe administrative et de responsable du marketing. M<sup>me</sup> Jana Vandale s'est jointe à notre équipe à titre de stagiaire en mai dernier. De plus, M<sup>me</sup> Jacqueline Pelland et M. Ramsay Hall, tous les deux étudiants à la Faculté de droit de l'Université du Manitoba, travaillent chez nous comme agents de recherche.

Le présent rapport dresse le bilan des activités qui ont eu lieu depuis l'assemblée annuelle du 25 juin 2020. Durant cette période, l'AJEFM a continué à cibler ses efforts en vue de renforcer ses assises et de prendre un nouvel élan.

Du point de vue du fonctionnement quotidien, il a cependant fallu composer avec les nombreux changements causés par la pandémie de coronavirus. Pendant la majeure partie de l'année, les bureaux ont été fermés et tout le personnel a fait du télétravail. Les membres de l'équipe sont demeurés en communication avec la clientèle et leurs autres interlocuteurs par téléphone, courriel et vidéoconférence.

## **II) CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration sortant est formé des personnes suivantes :

- le professeur Gerald Heckman, président
- M<sup>e</sup> Karine Pelletier, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Danielle Grzybowski, secrétaire
- M<sup>e</sup> Denis Guénette, trésorier
- M<sup>e</sup> Alain Laurencelle, président sortant
- la professeure Halimatou Ba
- le professeur Mamadou Ka
- M<sup>e</sup> Joel Lebois
- M<sup>me</sup> Salwa Meddri

En outre, la professeure Lorna Turnbull et M<sup>e</sup> Rénald Rémillard agissent à titre de personnes-ressources auprès du conseil. Ils représentent respectivement la Faculté de droit de l'Université du Manitoba et la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF).

Nous désirons remercier les administrateurs et administratrices et les personnes-ressources pour leur dévouement tout au cours de l'année.

### **III) FINANCEMENT**

L'AJEFM reçoit son financement de Justice Canada dans le cadre de deux ententes distinctes, l'une ayant trait au fonctionnement de base et l'autre visant les services d'information juridique.

L'entente relative au fonctionnement de base a d'abord été conclue pour la période de 2018 à 2021 et elle a ensuite été prolongée jusqu'au 31 mars 2023. Elle prévoit le versement d'une somme maximale de 70 000 \$ pour chacun des exercices de la période de cinq ans.

L'entente concernant les services d'information juridique été renouvelée en mai 2020 puis modifiée en décembre de la même année. Elle prévoit l'octroi d'un maximum de 262 836 \$ en 2020-2021 et de 280 500 \$ par année en 2021-2022 et 2022-2023. Cet engagement pluriannuel nous garantit une certaine stabilité financière.

Par ailleurs, la Fondation manitobaine du droit nous a octroyé une subvention de 90 000 \$ pour l'année civile 2021 relativement à un projet destiné à bonifier nos services d'information juridique. D'ici la fin de septembre, l'AJEFM déposera une demande de financement pour que cet appui devienne récurrent dans le cadre des enveloppes budgétaires ordinaires à compter de 2022.

Enfin, l'AJEFM a bénéficié des programmes d'aide financière instaurés par les deux ordres de gouvernement dans le contexte de la pandémie. D'une part, nous avons obtenu un prêt sans intérêt de 60 000 \$ dans le cadre du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. D'autre part, nous avons reçu la subvention transitoire de 15 000 \$ versée par le gouvernement du Manitoba.

#### **IV) GRANDES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DE L'AJEFM**

L'AJEFM a pour mandat général de favoriser l'accès à la justice dans les deux langues officielles. L'organisme exerce deux grands types d'activités :

- il accomplit un travail de liaison, de promotion et de sensibilisation auprès des instances gouvernementales, des tribunaux et des organismes communautaires;
- par le biais du centre Infojustice Manitoba, il fournit des renseignements juridiques gratuits au grand public francophone.

#### **V) ACTIVITÉS DE LIAISON ET DE SENSIBILISATION**

##### **1) Relations avec les instances gouvernementales et judiciaires**

###### **a) palais de justice à Saint-Boniface**

Les juges en chef des trois tribunaux judiciaires du Manitoba ont accepté de mettre sur pied un groupe de travail qui a pour mandat d'élaborer des recommandations visant la reconfiguration des services et de l'espace physique au palais de justice de Saint-Boniface.

En décembre dernier, le groupe de travail a tenu sa première réunion. Il a effectué un tour d'horizon de l'historique et des principaux enjeux du dossier.

Un petit comité de travail a été formé et il s'est réuni deux fois pour s'attaquer plus particulièrement aux tâches suivantes :

- définir le panier de services qui pourraient dorénavant être fournis au palais de justice de Saint-Boniface;
- prévoir la nouvelle configuration des espaces physiques permettant l'offre du panier de services envisagé.

Le groupe de travail se réunira pendant les prochaines semaines pour se pencher sur une ébauche de rapport.

###### **b) modernisation du système de droit de la famille**

Lorna Turnbull, professeure de droit à l'Université du Manitoba, et Guy Jourdain, directeur général de l'AJEFM, font partie de la table de collaboration créée par le ministre provincial de la Justice pour mettre en œuvre les mesures législatives récemment adoptées concernant la modernisation du droit de la famille.

Ils ont mis de l'avant diverses propositions concernant les principes directeurs à adopter en matière de services en français. Ils ont notamment continué à faire valoir le besoin d'une lentille francophone.

### c) Centre juridique de l'intérêt public

Le Centre juridique de l'intérêt public fait partie intégrante de la Société d'aide juridique du Manitoba depuis une quarantaine d'années. Selon les recommandations énoncées dans un rapport soumis au gouvernement, le Centre juridique de l'intérêt public ferait l'objet d'un nouveau régime qui comporterait les deux axes principaux suivants :

- le Centre serait détaché de la Société d'aide juridique et il deviendrait une entité autonome;
- le gouvernement du Manitoba cesserait de financer les activités du Centre.

L'AJEFM a participé à la campagne menée par le Social Planning Council of Winnipeg (SPCW) pour sensibiliser les autorités politiques à la nécessité de préserver le statu quo. À l'automne de 2020, le gouvernement a déposé une série de projets de loi mais il a strictement fourni leurs titres sans du tout préciser leur contenu. Le SPCW s'inquiétait que le projet de loi 50 modifiant la *Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba* pourrait entraîner des répercussions négatives pour le Centre. En bout de piste, le projet de loi s'est avéré ne rien contenir au sujet du Centre.

## 2) Relations avec la Société du Barreau du Manitoba

### a) formation professionnelle pour les juristes d'expression française

L'AJEFM et la Société du Barreau du Manitoba ont donné un souffle nouveau à leur partenariat de longue date visant à offrir des activités de formation professionnelle aux juristes d'expression française.

Les deux entités ont organisé les activités suivantes, en tandem :

- une série de quatre tables rondes sur les grands dossiers d'actualité dans le domaine des droits linguistiques au Manitoba (automne 2020);
- une table ronde sur l'immigration francophone en milieu minoritaire (printemps 2021).

b) programme de formation en français à l'intention des futurs parajuristes

La Société du Barreau du Manitoba se livre actuellement à une consultation publique sur les parajuristes. Un plus grand recours aux parajuristes constitue une piste prometteuse pour améliorer l'accès à la justice en français. L'AJEFM a préparé un mémoire sur l'ensemble de mesures à mettre en place pour assurer la formation et l'encadrement des parajuristes francophones et bilingues.

Le mémoire souligne qu'il serait opportun d'offrir un programme de formation en français à l'intention des futurs parajuristes et créer des liens de collaboration étroits avec des établissements fournissant déjà ce type de formation.

**3) Relations avec les organismes communautaires et les universités**

a) collaboration avec la FAJEF et les autres associations provinciales de juristes d'expression française

M<sup>e</sup> Danielle Grysbowksi, secrétaire de l'AJEFM, a jusqu'à tout récemment représenté notre organisme au sein du conseil d'administration de la FAJEF. Le professeur Gerald Heckman jouera dorénavant ce rôle.

Le directeur général participe aux réunions mensuelles des directions générales de la FAJEF et des associations provinciales de juristes d'expression française.

b) lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail

L'AJEFM participe au projet pancanadien de lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail. La première étape visait à recueillir des données à l'aide d'un sondage auprès de la communauté francophone du Manitoba. Ces données ont servi à alimenter une planification stratégique provinciale qui a été soumise à l'AJEFO pour l'élaboration d'une demande de financement à l'échelle nationale.

L'AJEFM planifie actuellement la production de courts vidéos destinés à sensibiliser la population francophone au phénomène du harcèlement sexuel en milieu de travail.

c) magazine spécial sur la modernisation du droit de la famille

Le journal *La Liberté* a reçu du financement de la Fondation manitobaine du droit pour élaborer et diffuser un magazine sur la modernisation du droit de la famille. Ce

magazine sera publié sous forme d'encart dans l'hebdomadaire *La Liberté*, en français, et dans le quotidien *Winnipeg Free Press*, en anglais.

Le personnel de l'AJEFM a fait partie d'un comité consultatif qui a encadré la réalisation du magazine. Il a également joué un rôle d'expert-conseil dans cette initiative pour contribuer à faire en sorte que le contenu du magazine soit à la fois correct et pertinent du point de vue juridique.

d) services d'aide aux victimes d'actes criminels

En collaboration avec l'AJEFM et plusieurs autres organismes communautaires, la Société de la francophonie manitobaine (SFM) a donné suite à un appel de propositions lancé par le gouvernement du Manitoba concernant les services et les mesures de soutien à l'intention des victimes d'actes criminels. La SFM s'est vue octroyer la somme de 100 000 \$ par année sur trois ans.

L'AJEFM participera activement à la mise en œuvre de cette initiative.

e) Faculté de droit de l'Université du Manitoba

Le directeur général et son personnel maintiennent un dialogue constant avec les professeurs Lorna Turnbull et Gerald Heckman pour demeurer à l'affût des possibilités de collaboration entre la faculté de droit de l'Université du Manitoba et l'AJEFM. Ces deux professeurs sont co-directeurs du programme d'études juridiques en français offert par la faculté et ils siègent au conseil d'administration de notre organisme.

Dans le cadre de cette collaboration, deux étudiants en droit sont engagés à chaque année pour prêter main-forte à diverses activités se rattachant au programme d'études juridiques en français de la Faculté et aux services dispensés par Infojustice MB. Les agents de recherche suivants ont travaillé à Infojustice au cours des deux dernières années :

- Simone Marcoux et Marina Djurdjevic pendant l'été 2020 et l'année universitaire 2020-2021 ;
- Ramsay Hall et Jacqueline Pelland pendant l'été 2021 et l'année universitaire 2021-2022.

De plus, comme à l'accoutumée, plusieurs membres de l'AJEFM ont participé aux pratiques visant à aider les étudiants et étudiantes à se préparer pour les concours de plaidoirie Laskin et Bastarache.

Enfin, divers membres de l'AJEFM ont également présenté des exposés dans le cadre du cours de français juridique et du programme Passeport.

f) Section des juristes d'expression française de common law

Le directeur général siège au comité de direction de la Section des juristes d'expression française de common law au sein de l'Association du Barreau canadien. Pendant la dernière année, la Section a continué ses efforts pour faire progresser les dossiers suivants :

- la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* et de son règlement d'application;
- l'adoption d'une version française officielle pour divers textes constitutionnels;
- la mise en œuvre des garanties linguistiques inscrites dans la *Loi sur le divorce* ;
- l'ajout de garanties linguistiques dans la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

**VI) ACTIVITÉS DU CENTRE D'INFORMATION JURIDIQUE**

**1) Services offerts par le centre Infojustice MB**

Le Centre Infojustice MB offre les principaux services suivants :

- consultations individuelles;
- ateliers sur divers thèmes juridiques;
- accompagnement des justiciables auprès des tribunaux judiciaires et administratifs;
- aiguillage vers des avocats, des instances gouvernementales ou des groupes communautaires offrant des services en français.

Durant la pandémie, Infojustice MB a continué à offrir des consultations individuelles par téléphone, courriel et vidéoconférence.

**2) Ateliers de vulgarisation juridique**

Le directeur général et les agents-juristes ont rencontré plusieurs organismes communautaires pour établir ou relancer des partenariats visant l'offre d'ateliers sur des thèmes juridiques. Voici les groupes avec qui des échanges ont eu lieu à ce sujet : l'Accueil francophone, le centre 233-ALLÔ, la Fédération des aînés francophones du Manitoba, Pluri-elles, le Conseil jeunesse provincial, les Éducatrices et éducateurs manitobains à la retraite et la Community Legal Education Association.



Au cours de l'année, nous avons offert 35 ateliers qui portaient entre autres sur les thèmes suivants :

- aperçu du droit canadien;
- droit de la famille;
- droit successoral;
- maltraitance des aînés;
- cybercriminalité visant les aînés;
- droit du logement;
- droits de la personne;
- droit du travail;
- interprétation des lois bilingues;
- préjugés inconscients et racisme.

### **3) Chronique juridique à la radio Envol**

L'émission « Parlons droit » est présentée à la radio Envol 91 FM deux fois par mois. Lancée en avril 2019, cette chronique dure une heure et traite de sujets liés au monde du droit. Les invités sont généralement des juristes membres de l'AJEFM.

### **4) Médias sociaux**

L'AJEFM affiche régulièrement des messages sur les réseaux sociaux au sujet des actualités dans le domaine juridique. Plus de 400 personnes sont abonnées à ses comptes Facebook, Twitter et Instagram.

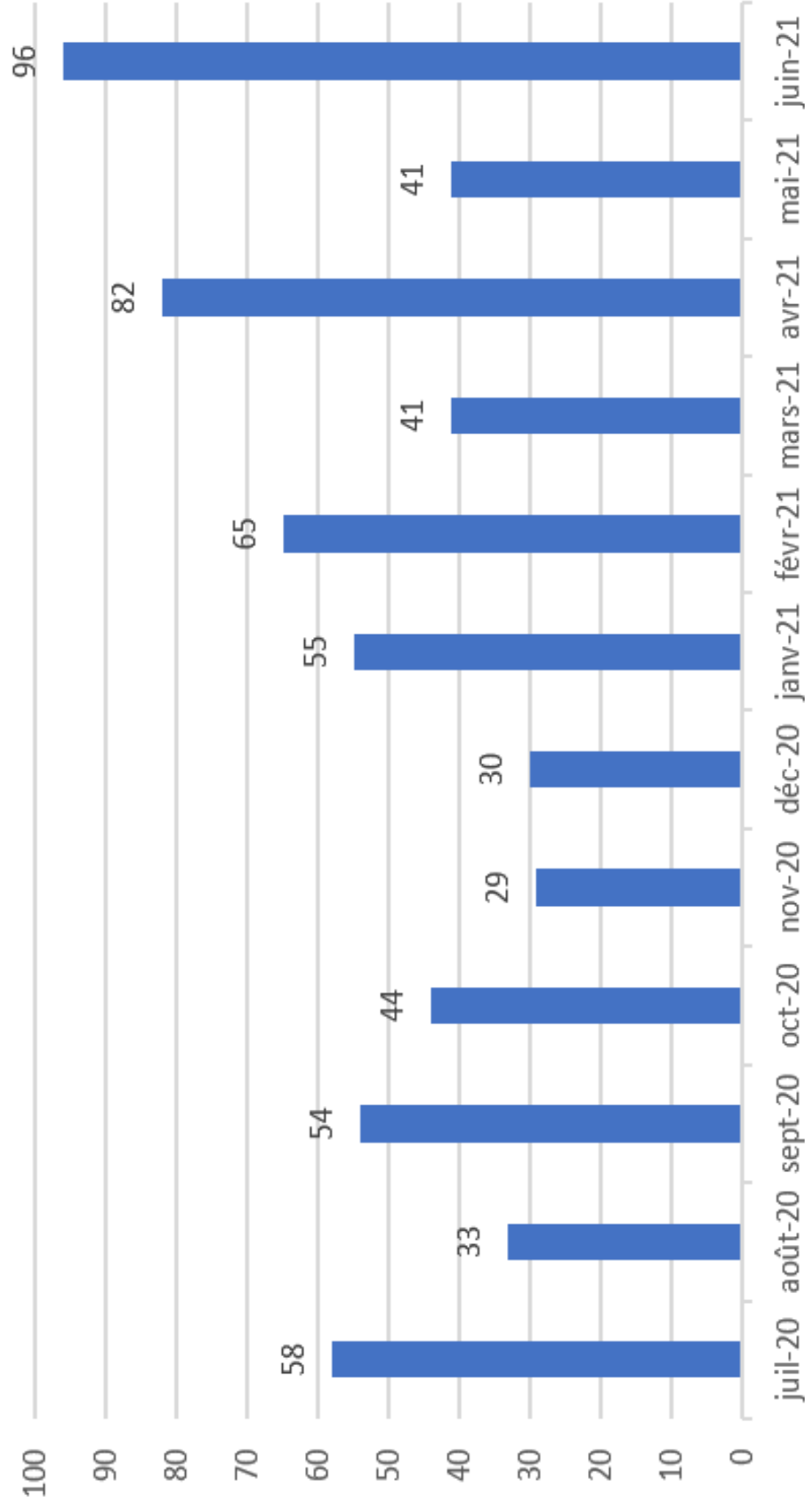
### **5) Statistiques sur le nombre de visites à Infojustice Manitoba**

Notre personnel a donné un total de 628 consultations individuelles pendant l'année écoulée entre juillet 2020 et juin 2021.

Comme vous pourrez le constater, le nombre de consultations individuelles a connu une croissance régulière tout au long de l'année. La moyenne mensuelle de 41 consultations pour la période de septembre à décembre 2020 est passée à 63 pour la période de janvier à juin 2021.

Le nombre moyen de consultations par jour ouvrable a augmenté de 2 à 3. Le chiffre record de 96 atteint en juin dernier est particulièrement encourageant.

## Nombre de consultations individuelles par mois à Infojustice Manitoba entre juillet 2020 et juin 2021



## VII) ACTIVITÉS DIVERSES

### 1) Lancement de la version actualisée de notre site Web

La nouvelle version du site Web a été mise en ligne à la fin de janvier dernier. Le site web initial d'Infojustice Manitoba a été transformé pour incorporer deux volets : les activités de liaison et de sensibilisation auprès des instances gouvernementales et judiciaires ainsi que les services d'information juridique d'Infojustice Manitoba.

### 2) Publication d'infolettres

Depuis décembre 2020, l'AJEFM publie une infolettre trimestrielle qui connaît beaucoup de succès auprès de nos membres.

### 3) Campagne de recrutement de membres

En avril dernier, l'AJEFM a lancé une campagne en vue de recruter un plus grand nombre de membres. Pour le mot de la fin, nous vous rappelons gentiment qu'il est encore temps d'adhérer à notre organisme.

[Cliquez sur l'annonce ci-dessous pour vous inscrire.](#)



Le président,

Gerald Heckman

Le directeur général,

Guy Jourdain